

A RENVOYER A LA F.M.B. AU MOINS 2 MOIS AVANT L'EPREUVE



NOM DU CLUB ORGANISATEUR: AVEMOTT

ADRESSE DU CLUB: Place Albertien
6530 THUIN

Téléphone: GSM: 0497778273 E-Mail: motoclubavemott@gmail.com

DESIGNATION ET DATE DE L'EPREUVE:
Enduro Sprint de Binche 22 avril 2018

REGLEMENT PARTICULIER

- Art. 1 Le club susmentionné organisera le 22 avril 2018 un
~~ENDURO NATIONAL - EUROPEEN - INTERNATIONAL (*)~~
- Art. 2 Cette manifestation sera régie par le Code Sportif International, le Code Sportif National et son annexe enduro et le présent règlement.
- Art. 3 Les Officiels suivants ont été désignés :

DIRECTEUR DE COURSE:

ADJOINTS :

COMMISSAIRE D'ORGANISATION: Vukcevic Philippe TEL: 0479997166

COLLEGE TECHNIQUE:

CHRONOMETRAGE:

RESPONSABLE MEDICAL:

SERVICE MEDICAL:

Communications urgentes le jour de l'épreuve

Nom: Vukcevic P GSM: 0479997166 E-mail:

Guilmou R 0475696700

Valli C 0496513136

Goethals E 0473321640

Art. 4 Le CONTROLE TECHNIQUE aura lieu à l'adresse suivante, à partir de :

Adresse : rue des miniers 7134 Perennes à partir de : 7h30
(ETS WANTY)

Art. 5 Le PREMIER DEPART aura lieu à 9h30 heures à : lolem

Art. 6 Le type d'épreuve et le nombre de tours réservé à chaque catégorie sera déterminé par le présent Règlement Particulier. La longueur du circuit, le nombre de tours, étapes spéciales, les horaires de passage au contrôle technique et des départs pour chaque catégorie sont déterminés comme suit sur cette épreuve :

Catégories	longueur Circuit	Tours	Temps	Etapas spéciales	Heure de	
					Contrôle Technique	Départ
INTERS	17Km	6	1h15	2	7h30	9h30
ESPOIRS	17Km	5	1h15	2	7h45	
NATION.	17Km	5	1h15	2	8h00	
JUNIORS	17Km	5	1h15	2	8h15	
GENTLEMEN	17Km	5	1h15	2	8h30	
EXPERTS	17Km	5	1h15	2	8h30	
RANDONNEURS GIRLS - 50 cc - MOTOS ANCIENNES - 125cc 4T - ELECTRIQUES	17Km	4	1h15	2	8h45	
LOISIRS	/	/	/	/	/	/

La longueur du circuit, le nombre de tours, les temps, les étapes spéciales seront confirmés à l'inscription.
(Un minimum de deux tours est requis pour toutes les catégories).

Art. 7 Tout conducteur s'écartant du tracé ou empiétant sur les propriétés riveraines sera mis hors course, indépendamment des poursuites judiciaires qui pourraient être entamées contre lui pour les dégâts qu'il aurait causés.

Art. 8 Les frais de participation sont fixés à 60 € pour les épreuves comprenant 1 étape spéciale. Le club organisateur peut majorer le prix de l'inscription de 10 € par spéciale supplémentaire.

Les frais de location du transpondeur sont fixés à 10 €. Ils sont distribués le samedi de 14h00 à 18h00 et le dimanche matin à partir de 07h30.

Indiquer ici le montant total en euros des droit d'engagement d'application pour cette épreuve : 80 €

La procédure d'inscription se fera via le site web de la FMB : www.fmb-bmb.be

Règlement Particulier établi le 13 mars 2018

Le secrétaire de Course

Le Commissaire d'organisation

PO 

Approuvé le Le Directeur de course